



La recherche agricole au Portugal

Portas C.A.M., Cardoso Pessoa J.F.S.

in

Casas J. (ed.).

La recherche agronomique dans les pays du bassin méditerranéen

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1988-III

1988

pages 93-115

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI01_0880

To cite this article / Pour citer cet article

Portas C.A.M., Cardoso Pessoa J.F.S. **La recherche agricole au Portugal**. In : Casas J. (ed.). *La recherche agronomique dans les pays du bassin méditerranéen*. Montpellier : CIHEAM, 1988. p. 93-115 (Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1988-III)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>



La recherche agricole au Portugal

Carlos A.M. PORTAS et José F.S. CARDOSO PESSOA

Président et Vice-Président
Instituto Nacional de Investigação Agraria - Lisbonne

La recherche agricole au Portugal est conduite au sein du Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation (MAPA), et du Ministère de l'Education (ME).

La participation du secteur privé à la recherche agricole est relativement peu importante, à l'exception des industries agricoles. Dans ce secteur, l'Université Catholique Portugaise, par l'intermédiaire de l'Ecole de Biotechnologie de Porto, en sa première phase, prépare à une «Licence en Génie Alimentaire» et s'efforce ainsi de répondre à la nécessité de développement et de modernisation des secteurs des industries agro-alimentaires du Portugal. A cet effet, elle travaille en collaboration dans ce domaine, avec divers organismes, entreprises et institutions universitaires et autres.

Dans ces conditions, nous décrirons ci-après les institutions qui, dans le cadre du MAPA et du ME, sont responsables de l'exécution des actions de recherche agricole.

I - Les institutions

1. Le Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation

Dans le cadre de ce Ministère, les actions de recherche sont réparties entre l'*Instituto Nacional de Investigação Agrária* (INIA) (Institut National de la Recherche Agricole), la *Direcção-Geral de*

Pecuária (DGP) (Direction Générale de l'Elevage) et la *Direcção-Geral de Hidráulica e Engenharia Agrícola* (DGHEA) (Direction Générale d'Hydraulique et de Génie Agricole), ces deux directions étant des organismes mixtes exerçant simultanément des activités de recherche et de développement.

A. L'INIA

L'INIA, principal organisme de recherche du MAPA, a été créé en octobre 1974 (voir en annexe le décret de création). Il lui appartient d'appuyer la définition et l'exécution de la politique de recherche dans le secteur agraire et agro-industriel, notamment :

- a) de promouvoir la définition et l'exécution d'une politique nationale de recherche agricole moyennant l'élaboration d'études et la définition d'objectifs et de programmes visant à dynamiser la recherche, et par là à accélérer le développement agricole ;
- b) d'assurer et de coordonner, sur la base des programmes définis, les activités de recherche et la formation professionnelle au niveau universitaire et post-universitaire, dans le cadre du MAPA ;
- c) d'assurer, sur le plan interne, la logique de complémentarité du système de recherche, en dynamisant et en exécutant des programmes intégrés de recherche agricole et agro-industrielles ; les résultats obtenus sont testés et

adaptés, au niveau régional, aux conditions socio-économiques existantes ;

d) D'assurer l'existence de programmes intégrés de recherche et de veiller à leur exécution ;

e) D'appuyer, sur le plan scientifique et technique, les activités d'expérimentation et de démonstration au niveau régional ;

f) D'assurer la diffusion, auprès des intéressés, des connaissances régionales produites et des connaissances scientifiques et techniques disponibles ;

g) De promouvoir la coopération avec les institutions scientifiques, nationales et étrangères, et avec les commissions spécialisées, dans le domaine de la recherche agricole et agro-industrielle ;

h) De promouvoir la préparation, l'exécution et la coordination d'accords internationaux dans le domaine de la coopération scientifique et technique pour le secteur agricole et agro-industriel.

Pour l'exécution des tâches qui lui sont confiées, l'INIA dispose des unités recherche suivantes (carte 1) :

* Unités qui se consacrent à des études spécialisées, essentiellement de nature analytique, pour l'obtention de connaissances scientifiques de base dans des matières disciplinaires et interdisciplinaires réparties entre divers départements, essentiellement par spécialités scientifiques, fondamentales ou appliquées, et par productions :

- *Estação Agronómica Nacional* (Station Nationale d'Agronomie) : recherches dans le domaine des sciences agronomiques (départements d'entomologie, de statistique, physiologie végétale, phytopathologie, phytosystématique et géobotanique, phytotechnie, génétique et amélioration, microbiologie, pédologie, chimie).

- *Departamento de Estudos de Economia e Sociologia Agrárias* (Département d'études en économie et sociologie agricoles).

* Unités qui se consacrent à des études spécialisées de nature analytique, pour l'obtention de connaissances scientifiques de base dans des

matières disciplinaires et interdisciplinaires, ou bien qui se consacrent essentiellement à des études de synthèse dans le domaine de la production et de la transformation, réparties entre divers départements par spécialités scientifiques, fondamentales ou appliquées, et par productions ou transformations :

- *Estação Zootécnica Nacional* (Station Nationale de Zootechnie) : recherches sur l'élevage (départements de physiologie animale, génétique et amélioration ; nutrition et alimentation ; reproduction animale ; élevage des bovins, des ovins et monogastriques).

- *Estação Florestal Nacional* (Station Forestière Nationale) : recherches dans le domaine des sous-secteurs forestier et sylvo-pastoral (départements de biochimie et de fertilité, de biométrie et d'économie forestière, de conservation des ressources naturelles, d'écophysiologie et d'amélioration forestière, de protection forestière, de sylviculture, de pâturages forestiers et de microbiologie des sols et forestiers).

- *Estação Nacional de Tecnologia dos Produtos Agrários* (Station Nationale de Technologie des Produits Agricoles) : recherches dans le domaine de la transformation des produits d'origine agricole, forestière et animale (départements de technologie des produits agricoles, de technologie des produits forestiers et de technologie des produits d'origine animale).

* Unités qui se consacrent essentiellement à la synthèse des données analytiques fournies par les unités disciplinaires, en vue de la définition des systèmes de production possibles dans des conditions agro-socio-économiques déterminées, réparties entre divers départements, par productions ou transformations et par domaines de sciences agraires appliquées, à savoir :

- *Estação Nacional de Melhoramento de Plantas* (Station Nationale d'Amélioration des Plantes) : recherches dans le domaine de la production et de l'amélioration, principalement des céréales, fourrages et cultures oléagineuses (départements de biologie analytique, de céréales, de fourrages et pâturages, de cultures oléagineuses et autres cultures, et de multiplication des semences).

- *Estação Vitivinícola Nacional* (Station Vitivinicole Nationale) : recherches vitivinicoles (départements de viticulture et d'œnologie).

- *Estação Nacional de Fruticultura «Vieira Natividade»* (Station Nationale de l'Arboriculture *Vieira Natividade*) : recherches en arboriculture et oléiculture (Départements d'agrumes, de fruits à pépins et de fruits à noyau, d'oléiculture, de biologie et de nutrition des arbres fruitiers, et de fruits secs).

- *Departamento de Horticultura e de Floricultura* (Département d'Horticulture et de Floriculture)

- *Departamento de Regadio* (Département d'Irrigation) : recherches dans les domaines de l'hydraulique agricole et de la production végétale et animale dans les zones de cultures irriguées

* Autres unités :

- *Centro Nacional de Reconhecimento e Ordenamento Agrário* (Centre National de Reconnaissance et d'Aménagement Agraires) : recherches dans le domaine de la reconnaissance et de l'aménagement agraires (départements de cartographie et statistique, de genèse, classification et cartographie des sols, d'aménagement rural, de défense et d'amélioration des sols et d'agro-écologie et reconnaissance de l'utilisation des sols).

- *Centro Nacional de Protecção da Produção Agrícola* (Centre National de Protection de la Production Agricole) : recherches en phytovigilance, phytopathologie, entomologie agricole, herbologie, phytopharmacologie, contrôle de qualité du matériel de multiplication des plantes, et autres actions scientifiques et techniques dans le domaine de l'homologation des produits phytopharmaceutiques, certification de semences et de plants et de l'inspection phytosanitaire.

- *Laboratório Químico Agrícola «Rebelo da Silva»* (Laboratoire de Chimie Agricole *Rebelo da Silva*) : recherches sur la fertilité des sols, la nutrition minérale des cultures et de l'utilisation rationnelle des engrangements (divisions d'analyses agricoles, de fertilité des sols et nutrition des cultures, et d'aliments et alimentation animale).

Outre ces services nationaux, l'INIA dispose d'unités expérimentales qui se consacrent à l'étude de l'adaptation des innovations techniques aux systèmes de production agraire dans les conditions définies par la nature et les besoins pratiques et concrets des milieux physiques et humains correspondants.

Ces unités assurent la phase complémentaire des programmes intégrés de recherche par des essais en milieu réel, dans les exploitations agricoles.

Il appartient également à ces unités, ainsi qu'aux services opérationnels, de dynamiser et d'appuyer, en collaboration avec les Directions Régionales d'Agriculture, l'élaboration de prototypes et l'établissement d'unités-pilotes.

B. La Direction Générale de l'Elevage (DGP)

Cette Direction réalise des actions de recherche, respectivement :

a) au *Laboratório Nacional de Investigações Veterinárias* (LNIV) (Laboratoire National de Recherche Vétérinaire), qui appuie la DGP dans tous les domaines liés à la santé animale, à la qualité hygiénique et sanitaire des produits animaux destinés à l'alimentation humaine, réalise des études de recherche et de développement sur les problèmes qui se posent dans ces domaines, et procède à des recherches susceptibles de contribuer au progrès des sciences intéressant les secteurs en question ;

b) à la *Estação Nacional de Seleção e Reprodução Animal* (Station Nationale de Sélection et de Reproduction Animale), qui assure les liaisons avec les services régionaux d'agriculture et qui a pour attributions :

- l'évaluation du comportement reproductif des animaux ;
- l'étude des causes et le diagnostic de stérilité ;
- l'élaboration de programmes visant à améliorer la fertilité et la productivité des animaux ;
- de procéder ou de collaborer à des études ou essais sur les techniques de reproduction animale ;
- de coordonner l'insémination artificielle ;
- d'exécuter, d'appuyer et de contrôler les tests de reproducteurs.

C. La Direction Générale de l'Hydraulique et de Génie Agricole

Par l'intermédiaire de sa Division d'Organisation du Travail et des Projets de Mécanisation, cette Direction :

- réalise des études pour perfectionner les techniques d'opération, en vue de réduire les temps improductifs ;
- étudie des solutions aux problèmes qui affectent l'efficacité de la mécanisation des exploitations agricoles : forme, dimensions, éloignement relatif entre les différentes parcelles, etc.
- élaborer des projets-types de mécanisation pour diverses unités de production et pour des conditions typiques d'emploi des machines, y compris les formes d'utilisation en commun ;
- étudie la localisation de nouveaux bâtiments et l'agrandissement ou le transfert d'installations agricoles, dans le domaine de la mécanisation.

2. Le Ministère de l'Education

A. Les établissements d'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur, conformément à la Loi sur la Réforme du Système Educatif, est assuré par les Universités, les Instituts Polytechniques, les Ecoles Normales Supérieures, et d'autres établissements assimilés.

Les établissements d'enseignement supérieur ont pour fonctions principales d'assurer l'enseignement au niveau le plus élevé, de promouvoir l'éducation permanente et la diffusion culturelle, de stimuler la connaissance et de contribuer, dans le cadre de leur mission au service de la communauté, à la résolution de problèmes à caractère national et régional.

Les Universités sont des institutions pluridisciplinaires qui s'efforcent d'assurer la convergence des différentes branches du savoir ; il leur appartient spécialement d'assurer l'enseignement supérieur de courte et longue durée et l'enseignement post-universitaire, de promouvoir la recherche fondamentale et appliquée dans les différentes disciplines scientifiques et les domaines interdisciplinaires et, dans le cadre de leur mission au service de la Communauté, de réaliser et de promouvoir l'étude de la culture portugaise.

Quand l'enseignement universitaire est donné dans les institutions ayant une vocation prédominante ou un nombre limité de disciplines enseignées, ces institutions sont appelées Instituts

Universitaires, et confèrent les mêmes grades que les Universités.

Les Instituts Polytechniques sont des centres de formation technique et professionnelle, auxquels il appartient spécialement d'assurer l'enseignement supérieur de courte durée, orienté en prédominance vers les problèmes concrets et d'application pratique, ainsi que de promouvoir la recherche appliquée, compte tenu des besoins existants dans le domaine technologique et dans le secteur des services, notamment des services régionaux.

Les Ecoles Normales Supérieures sont des centres de formation et de perfectionnement de professeurs pour l'enseignement de base, en particulier l'enseignement préparatoire qui assurent des cours supérieurs de courte durée, englobant les domaines des humanités, des sciences, des arts, de la pédagogique et l'administration scolaire, qui se consacrent à la recherche éducationnelle et appuient pédagogiquement les organismes d'enseignement et d'éducation permanente, constituant ainsi des foyers de rayonnement culturel dans les régions correspondantes.

Le personnel enseignant des universités exerce surtout des fonctions de recherche fondamentale; dans les Instituts Polytechniques, la recherche est essentiellement appliquée.

B. L'INIC

Il existe un organisme au niveau du Ministère de l'Education, l'*Instituto Nacional de Investigação Científica* (INIC) (Institut National de la Recherche Scientifique), ayant son siège à Lisbonne, qui coordonne et finance les activités de recherche réalisées dans les Centres des universités.

Il appartient à l'INIC de contribuer au développement de la recherche scientifique à la définition, à la coordination et à l'exécution de la politique scientifique, et de collaborer à la définition et à la réalisation des plans de préparation du personnel qualifié nécessaire au développement du pays.

Les noms et localisations des établissements d'enseignement supérieur où sont réalisées des actions de recherche agricole sont présentés en annexe.

Dépendant de ce même Ministère, et également localisé à Lisbonne, on doit mentionner l'*Instituto de Investigação Científica Tropical* (IICT) (Institut de la Recherche Scientifique Tropicale), Bien qu'orienté essentiellement vers les études et les recherches visant le développement de l'agriculture dans les régions tropicales, cet institut exerce également, par l'intermédiaire de son Département des Sciences Agricoles, des activités de recherche dans les domaines de la production et la technologie agricoles, de la médecine vétérinaire et de la zootechnie.

3. Les entreprises privées (industrielles)

Les entreprises privées comme Bayer, l'ICI Valagro et la SAPEC, sont essentiellement des entreprises de commercialisation qui se limitent à la réalisation d'essais pour étudier l'adaptation des produits agro-chimiques (engrais, pesticides) reçus de leurs maisons-mères.

La *Quimigal Portuguesa*, disposant de 19 chercheurs, réalise des actions dans les domaines de la fertilité du sol, phytosanitaire et de l'économie agraire. Actuellement sont en cours les actions suivantes :

- fumures et produits phyto-pharmaceutiques les plus rentables pour les systèmes sol/cultures/cultivars ;
- impact de la CEE sur l'agriculture portugaise ;
- exploitations agricoles pilotes ;
- réhabilitation de petits périmètres d'irrigation ;
- plans d'amélioration des résultats des coopératives ;
- formation de jeunes agriculteurs ;
- vulgarisation de mesures technologiques opérationnelles.

L'entreprise Galucho, dans le secteur des industries métallomécaniques, se consacre à la recherche visant la création de nouvelles machines pour l'agriculture.

II - L'organisation nationale de la recherche agricole

A la fin de 1985 a été créé, dans le cadre du Ministère du Plan et de l'Administration du Territoire, le Secrétariat d'Etat à la Recherche Scientifique (SEIC). Une des attributions essentielles de ce Ministère est, en effet, la

« coordination des activités de recherche scientifique et technologique ».

Ce Secrétariat d'Etat est chargé de la programmation, la distribution et l'affectation du PIDDAC (Programme d'Investissements et de Développement de l'Administration Centrale) pour la recherche. Lui sont rattachés les deux organes supérieurs de la recherche scientifique : le *Conselho Superior de Ciencia e Tecnologia* (CSCT) (Conseil Supérieur de Science et Technologie), et la *Junta Nacional de Investigações Científicas e Tecnológicas* (JNICT) (Conseil National de Recherche Scientifique et Technologique).

1 - La création du CSCT a été une étape importante dans la définition et la redynamisation du système scientifique et technologique national, dans la mesure où a été ainsi institué un forum privilégié pour la rencontre et l'harmonisation des intérêts et des activités des départements et des institutions responsables de l'exécution de la politique de recherche scientifique et technologique avec le secteur productif et privé, utilisateur par excellence des résultats de cette recherche.

Le CSCT assume en outre un rôle significatif en tant que conseiller du Gouvernement dans l'harmonisation et la coordination des politiques sectorielles de recherche scientifique et technologique, et dans l'établissement de mécanismes destinés à servir de support à l'innovation de secteurs prioritaires pour le développement du pays. Il lui appartient, entre autres :

a) de se prononcer sur :

- les bases sur lesquelles doit reposer la définition de la politique scientifique et technologique nationale ;
- la coordination et la systématisation des plans, des programmes et des ressources financières à approuver par le gouvernement en ce qui concerne la recherche et la technologie ;
- l'harmonisation entre les objectifs de la politique de développement social et économique du pays et la politique scientifique et technologique nationale ;
- les mesures législatives institutionnelles et

structurelles nécessaires au développement du système scientifique et technologique national ;

- l'exécution des plans financiers et des programmes de recherche scientifique et technologique, en vue, notamment, de proposer les ajustements qui se révéleraient nécessaires ;

- l'orientation générale des critères d'évaluation des résultats des activités de recherche scientifique et technologique.

b) de formuler des propositions relatives à la politique scientifique et technologique nationale.

Le CSCT est présidé par le Ministre responsable de la coordination des activités de recherche scientifique et technologique. En font partie, notamment : le président de la JNICT ; les présidents des instituts de recherche et des commissions de coordination régionale ; des représentants des Universités, du secteur productif le plus directement intéressé aux problèmes de la recherche scientifique et technologique ; des personnalités reconnues du monde scientifique et technologique.

2 - La JNICT, qui avait déjà été créée en 1973, sous la dépendance du Conseil des Ministres, est l'organe de financement des projets et des programmes de science et de technologie visant le développement et l'appui de la coopération scientifique et technologique nationale. Elle dispose d'amples pouvoirs dans le domaine des relations entre les institutions nationales de recherche et les institutions communautaires correspondantes.

La JNICT, étant l'organe de coordination et de développement, il importe de la doter des moyens financiers qui lui permettent, en tant qu'agent de financement de la recherche, de procéder à la correction des déséquilibres structurels existant dans de pays, d'autant plus qu'elle possède la capacité d'accompagnement, d'exécution et d'évaluation pour procéder à ce réajustement. On espère que sera approuvé, à cet effet, un budget pour la science et la technologie, déjà inscrit au budget général de l'Etat pour 1987.

Dans le cadre de la JNICT ont été créés :

a) Le *Conselho Consultivo* (Conseil Consultatif) de la JNICT, qui couvre le domaine suffisamment large des différents secteurs et modalités de

recherche scientifique et technologique, à savoir, la recherche pure, la recherche appliquée et de développement, et au sein duquel sont également représentés les universités.

Il appartient au Conseil Consultatif, entre autres attributions, de coordonner l'activité des *Comissões Coordenadoras de Investigação* (CCI) (Commissions de Coordination de la Recherche), et d'émettre son avis sur des programmes et projets de recherche, de développement ou autres, et sur les actions de formation soumises à la JNICT ou appuyées par elle, et de proposer la création ou l'extinction de groupes de travail associés à des «zones-problème»;

b) Les CCI de la JNICT : ces commissions correspondent à des secteurs suffisamment vastes et permanents de l'activité nationale, tels que, entre autres, l'agriculture, les forêts et la production animale.

Leurs fonctions consistent essentiellement à émettre des avis sur des programmes et projets de recherche, de développement, de formation... relatifs au secteur correspondant, et de contribuer activement à la planification, à la coordination et à la dynamisation de la recherche et de la technologie, notamment de proposer à cet effet le lancement de projets, de programmes, etc., ainsi que d'assister la JNICT dans le suivi et l'évaluation de la recherche dans le secteur correspondant ;

c) Des groupes de travail associés à des «zones-problème».

Toutefois, bien que la coordination de la recherche agricole soit de la compétence de la JNICT, les organismes de recherche du MAPA sont toujours sous la tutelle de ce Ministère.

Au niveau de MAPA, il n'y a pas de coordination, et la recherche, comme nous l'avons dit, est répartie entre le *Laboratório Nacional de Investigação Veterinária* (LNIV), la *Estação Nacional de Seleção et Reprodução Animal* (appartenant à la DGP) et l'INIA, qui est le principal organisme..

Les grandes décisions sont prises au niveau du Cabinet du MAPA, et c'est à ce niveau également que sont effectuées la répartition des moyens globaux du Ministère et leur affectation aux différents organismes.

Dans le cadre de ses activités de recherche et reconnaissant également la nécessité de doter ses services opératifs des moyens institutionnels de dialogue et de coopération et même de programmes communs avec des agents économiques, des partenaires sociaux, d'autres agents publics et d'utilisateurs en général du secteur agricole et agro-industriel, l'INIA a institué en 1985, les «conseils consultatifs interprofessionnels pour les services opérationnels de l'INIA».

Les avantages de ces relations sont évidents, car elles permettent le contact direct du système de recherche avec les questions et les problèmes du pays. D'autre part, elles permettent une analyse critique qui non seulement facilite une meilleure compréhension des modalités de recherche, mais encore évite que cette recherche ne s'engage dans des méthodologies et des programmes peu intéressants pour le développement.

On donne ainsi aux utilisateurs de la recherche la possibilité de participer aussi bien à la définition des grandes orientations et priorités de l'INIA, qu'à l'évaluation périodique de ses activités.

Ainsi ont été créées de bonnes perspectives de renforcement du système de communication, dans les deux sens, entre la création des connaissances et leurs utilisateurs, dont dépend en fin de compte la rentabilité des investissements dans la recherche.

A cette date ont déjà été créés les cinq premiers Conseils Consultatifs Interprofessionnels des Services Opérationnels suivants : Station Nationale d'Agronomie, Station Nationale d'Amélioration des Plantes, Station Vitivinicole Nationale, Station Forestière Nationale, Département d'Irrigation.

III - Les ressources humaines

1. Les chercheurs

Le tableau 1 donne le nombre de chercheurs - en équivalent chercheurs à temps plein (ETP) - pour des institutions du MAPA, du ME et du secteur privé.

Le tableau 2 présente le personnel de recherche de l'INIA, avec sa distribution par services.

Les derniers recrutements de chercheurs sont fait par concours, et la promotion moyennant examens publics d'accès.

Les derniers recrutements de personnel de recherche de l'INIA ont été effectués en 1980, en application des dispositions transitoires de la loi sur la carrière nationale de recherche, qui a permis - après évaluation du *curriculum* des chercheurs et sans examens publics - de reclasser et d'intégrer le personnel de recherche dans la nouvelle carrière.

Depuis cette date, en raison non seulement des restrictions budgétaires imposées, mais encore de la grande imprécision où se trouve la propre institution, il n'y a pas eu de recrutements de chercheurs. Ce n'est que dans l'année courante qu'a été débloqué un crédit permettant l'entrée à l'INIA de 20 stagiaires de recherche.

La formation du personnel de la carrière de recherche a été assurée au moyen de stages et de l'obtention de diplômes dans des universités étrangères ; les principaux pays d'accueil ont été le Royaume-Uni, la France, la Hollande, l'Espagne et les Etats-Unis.

2. Les autres catégories de personnels

Dans l'impossibilité d'obtenir des données relatives aux autres institutions, le tableau 3 concerne seulement l'INIA (4 catégories de personnel).

Une analyse rapide de ces tableaux révèle la situation extrêmement défavorable de notre institution, en comparaison avec les pays développés. En effet, la relation entre le nombre de chercheurs et le personnel total accuse une disproportion de 1 à 6.

Le poids considérable du personnel ouvrier et administratif dans le cadre de l'INIA s'explique par la fonctionnarisation (avec garantie d'emploi jusqu'à l'âge de la retraite) pendant la période 1975/76 des travailleurs ruraux contractuels sans prise en compte les besoins des services.

IV - Les ressources matérielles et financières

1. Le réseau des implantations nationales

L'INIA dispose pour l'exécution de ses activités d'une superficie totale de 2 395,9 hectares (cf. Carte 1 et tableau 4).

2. Les équipements et les services

D'une manière générale, les services sont mal installés, dans de vieux bâtiments exigus.

L'équipement est généralement défectueux ; les centres de documentation ne sont pas informatisés.

Outre les publications périodiques mentionnées au tableau 5 et dans l'annuaire *Activités de Recherche et de Développement Expérimental en cours à l'INIA*, ont été également éditées, entre autres, depuis 1980, les publications suivantes :

- *Organização e Plancamento da Investigação Agrária em França,*
- *O Problema da «Geada Negra» no Algarve,*
- *Propagação da Oliveira,*
- *Produção de Leite no Ex-Posto Experimental da Fataca. Alguns Parâmetros Produtivos,*
- *Conservação dos Recursos Genéticos. A Posição do Problema no Sector Animal. A Situação Portuguesa*
- *Perspectivas do Melhoramento Ovino*
- *Melhoramento da Cebola (Allium cepa L.). Observações na Coleção de Cultivares.*
- *O Eucaliptal da Serra de Osse. Utilização Integral para a Produção de Celulose. Estudo Químico. Pastas Kraft e Valor Papeleiro. Componente Tronco.*
- *Da Acção de Alguns Reguladores no Crescimento e Produção de Duas Variedades de Macieira.*
- *Considerações Práticas sobre Amostragem. Métodos de Extração e Observação de Nemátodos.*
- *Ensaios de Apreciação do Comportamento de Linhas Híbridas e de Novas Cultivares de Arroz Realizados em 1980.*
- *Caracterização Ampelográfica de Castas Portuguesas (1a parte) - Castas do Oeste : Fernão Pires, Jampal, Camarate, João Santarém, Mortágua, Preto Martinho e Tinta Miúda.*
- *Adaptação Varietal de Gladiólos em Ociras e Pegões.*
- *Primeiros Resultados do Ensaio de Rega Gota-a-Gota sobre a Variedade Galega Vulgar na Subestação de Olivicultura de Elvas.*
- *Comportamento de Cultivares Indígenas de Damasqueiro em Diferentes Condições Ecológicas. Aspectos de Biologia Floral que Deverão Ser Considerados na Estruturação de Um «Projeto de Estudo do Damasqueiro em Portugal».*

- *Plancamento da Investigação Agrária nos EUA.*
- *Caracterização da Sub-Região de Aveiro.*
- *Acções Prioritárias de I-D para o Fomento da Produção de Leite na Sub-Região de Aveiro.*
- *Acções Prioritárias para a Produção de Batata na Sub-Região de Aveiro.*
- *Para Um Diagnóstico de Fertilidade dos Solos na Sub-Região de Aveiro (Concelhos de Agueda, Aveiro, Ovar e Mealhada).*
- *Perspectivas de Melhoramento Genético dos Efectivos Ovinos e Suas Produções.*
- *Práticas Culturais de Sequeiro. Possíveis Alternativas em Portugal.*
- *Composição Antociánica das Uvas de Algumas das Principais Castas da Região do Oeste. Evolução dos Compostos Antociánicos ao Longo da Maturação.*
- *Potencialidades Frutícolas em Portugal Continental. Diagnóstico e Quantificação.*
- *Documentação sobre Forragens e Pastagens.*
- *Sincronização do Ciclo Reprodutivo num Rebanho de Vacas Holando-Portuguesas com PGF 2a.*
- *Manual de Instruções para o Utilizador do AGRINDEX. Livro de Exercícios A.*
- *Contribuição para o Estudo da Biodegradação das Toças do Eucalyptus globulus Labill.*
- *Características Morfológicas Usadas na Taxonomia dos Afídeos (Homoptera, Aphidoidea).*
- *Guia para as Bibliotecas Agrícolas.*
- *Estimativa do Produto Agrícola Bruto no Continente (Média do Trénio 1979-1980-1981). Metodologia de Regionalização.*

Rares sont les chercheurs qui publient des articles dans des revues étrangères.

3. Les ressources financières

L'INIA dispose de trois budgets :

* Un Budget de fonctionnement (OF), qui assure le fonctionnement normal des services et sur lequel sont payés les traitements, les dépenses courantes et les dépenses de capital.

* Un Budget PIDDAC (Plan d'investissements et de Développement de l'Administration Centrale), où sont inscrites les dépenses courantes et de capital.

* Un Budget de Compte d'Ordre (CO), constitué par les recettes propres de l'Institut, provenant de la vente de produits agricoles, de publications et de services fournis à des organismes publics, aux coopératives et aux particuliers.

Sur le tableau 6 sont indiqués les montants relatifs aux trois budgets de l'Institut en 1986 et 1987.

Les obstacles qui s'opposent à l'obtention des moyens de financement résident normalement dans l'approbation tardive des budgets, et dans les réductions budgétaires fréquemment opérées dans les rubriques où sont inscrites les dépenses les plus importantes des activités.

Au niveau national, les dépenses de recherche en 1984 pour les sous-secteurs de l'agriculture, pêches et alimentation et de l'éducation (Enquête sur le potentiel scientifique et technologique national - mise à jour le 31-12-84, effectuée par la JNICT) ont été représentées au tableau 7.

V - Les programmes de recherche et les résultats

L'imprécision des objectifs du secteur agricole, au niveau du MAPA, alliée à d'autres facteurs, d'ordre financier et l'absence de motivation des cadres scientifiques et techniques, qui ont caractérisé les dix dernières années, ont conduit, à partir de 1985, à la prise d'initiatives et de mesures destinées à éliminer les obstacles institutionnels et fonctionnels existants et à créer de nouvelles et plus amples perspectives d'action, afin de répondre aux réelles nécessités qu'impose le progrès accéléré de l'agriculture portugaise.

Dans ces conditions, on a pensé qu'il était du plus haut intérêt de reformuler la programmation de l'Institut, dans un cadre temporel plus long et en définissant de nouvelles lignes de force, sans toutefois remettre en cause les objectifs et les actions en cours jugés valables.

On a reconnu également que la nouvelle programmation devait faire l'objet d'une coordination plus effective, reposant sur la planification et la sélection des activités exigeant un appui prioritaire, ainsi que sur le contrôle permanent de leur exécution par le biais de systèmes d'évaluation ouverts à l'extérieur.

De même ont été établies des actions de coopération avec l'Université et avec les institutions privées qui se consacrent à la recherche (par exemple, l'Institut Gulbenkian des

Sciences, à Oeiras). Ces actions se sont traduites par des projets communs de recherche et de formation professionnelle, ainsi que par la participation à la programmation de l'Institut, comme coordinateurs de nouveaux programmes et membres des jurys d'examens, d'enseignants et de chercheurs hautement qualifiés de ces institutions.

En résumé, la reformulation actuellement en cours des activités de l'Institut, qui se reflète déjà dans la programmation proposée pour 1987, vise les deux principaux objectifs suivants :

- a) Régionalisation de la recherche agricole, moyennant l'élaboration de projets répondant aux problèmes ressentis par les agriculteurs, et notamment la participation aux plans régionaux de développement intégré (PIDR) ;
- b) Participation à des actions de formation professionnelle, considérée comme un élément fondamental de ces plans.

Moyennant le recours à des sources de financement extérieur, aux dotations budgétaires de l'Etat, et à ses propres recettes, l'Institut prépare, avec l'attribution de bourses en liaison avec ses activités de recherche, un vaste plan de formation (niveaux universitaire et post-universitaire), de ses cadres scientifiques et de cadres appartenant à d'autres structures de l'Etat et des entreprises privées.

A cet effet, et dans les domaines scientifiques et techniques de sa compétence, l'Institut élabore des programmes spécifiques de formation professionnelle, maximisant l'utilisation de ses ressources matérielles et de ses connaissances.

D'importantes initiatives sont prises également pour la mise en oeuvre d'un plan de formation d'étudiants (dernières années de licence et licenciés) sous la forme :

- de stages de carrière, ouverts à d'éventuels candidats aux secteurs spécialisés de l'Institut ;
- d'actions de formation de courte et moyenne durée, consistant en des cours ou stages de spécialisation ou de recyclage, et visant le marché du travail en général ;
- de cours réguliers de formation de vulgarisateurs-spécialistes et généralistes, destinés aux Directions Régionales d'Agriculture et au secteur privé. Ces cours sont englobés dans le PEDAP

(Programme Spécial de Développement de l'Agriculture Portugaise) de la CEE.

- de cours réguliers post-universitaires de moyenne (maîtrise) et longue durée (doctorat), comme par exemple la maîtrise en Production Animale (inaugurée en l'année scolaire 1985/86, confiée par l'Ecole Supérieure de Médecine Vétérinaire de l'Université de Lisbonne, avec des cours fonctionnant dans cette Ecole et à la Station Nationale de Zootechnie de l'INIA).

Pour la mise en oeuvre de ces actions, l'INIA s'est attaché à définir, au long de l'année courante, en collaboration avec la Direction Générale d'Agriculture, les Directions Régionales d'Agriculture et les Universités, la localisation de Centres de Formation Professionnelle chargés d'organiser des cours à caractère régional et disciplinaire.

Actuellement, la programmation de l'Institut en matière de recherche, par grands domaines disciplinaires et par produits, porte sur les aspects suivants :

- * Inventaire des ressources naturelles renouvelables et de leurs ennemis : pédologie, phytosystématique, physiologie végétale, cytogénétique, phyto-pathologie, entomologie, etc.
- * Econométrie et statistique.
- * Production de céréales en cultures pluviales (seigle, triticale, blé, orge, avoine), de maïs, de sorgho et de riz.
- * Production de fourrages et pâturages et production animale (bovins, ovins, caprins, porcins et volaille).
- * Cultures oléagineuses annuelles (tournesol et carthame) et oléiculture.
- * Cultures protéagineuses et oléoprotéagineuses.
- * Nouvelles cultures (betterave à sucre, tabac, espèces fruitières subtropicales).
- * Cultures sous-serres et pommes de terre
- * Vitiviniculture.
- * Arboriculture fruitière (fruits à noyaux et à pépins, agrumes, fruits secs).
- * Sylviculture et pâturages forestiers.
- * Transformation des produits agricoles (d'origine végétale, animale et forestière) et sources d'énergie alternatives.

La programmation reformulée de l'Institut a conduit à l'intensification de ses activités de recherche dans les secteurs plus sensibles et prioritaires des domaines en question.

Les avis des jurys chargés d'examiner les propositions de recherche, constitués par des chercheurs et des professeurs de l'Institut et des Universités, ont conduit à l'approbation et au financement préférentiels de projets et d'études prioritaires. Ceux-ci sont relatifs à des activités ou à des produits à développer pour la consommation intérieure ou les exportations vers la CEE. Ce sont aussi ceux qui garantissent une meilleure utilisation des ressources naturelles, ou qui, par leur nature ou leur position dans le cycle productif, contribuent à éliminer les facteurs limitatifs du développement général de l'agriculture.

Ces projets et études correspondent aux grands objectifs prioritaires du développement. Ils ont été fixés en prenant compte des directives externes et les options approuvées par l'Institut. Ces objectifs sont les suivants :

- Aménagement agraire du territoire continental.
- Production nationale de graines et de plantes.
- Chaulage, amendement et développement des fourrages et pâturages.
- Développement de zones susceptibles d'intensification, moyennant la diversification, en particulier des petits et des grands pérимètres d'irrigation.
- Meilleure utilisation des zones critiques, des sols dégradés, légers ou squelettiques, notamment des régions intérieures, en vue de la mise en valeur de nos ressources naturelles, forestières ou sylvopastorales, dont les résultats, d'un grand intérêt économique et social, pourront contribuer à atténuer de forts déséquilibres existant actuellement dans le pays.
- Meilleure utilisation des ressources nationales pour la diversification de l'offre énergétique, notamment moyennant l'utilisation de sous-produits et de déchets, et la recherche de solutions susceptibles de réduire la consommation d'énergie pour la production et la transformation de matières premières et de produits alimentaires.
- Vulgarisation de connaissances et de matériaux utiles utilisables.
- Formation professionnelle.

Pour l'application rigoureuse de cet effort, de programmation de ses activités, l'Institut a

bénéficié d'une ample possibilité de choix et de sélection, qui lui a permis de mieux harmoniser ses moyens avec les objectifs fixés. La programmation de l'Institut, approuvée par le Conseil Scientifique, pour l'année 1987, englobe les programmes et projets suivants :

A. Secteur : recherche et développement technologique

Productions agricoles

- Céréales en culture non irriguée et irriguée (maïs, sorgho/riz);
- Fourrages et pâturages;
- Arboriculture et oléiculture;
- Vitiviniculture : sélection massale et clone;
- Horticulture, plantes ornementales, plantes aromatiques et médicinales;
- Cultures amyacées et saccharines, tabac;
- Cultures protéagineuses et oléoprotéagineuses.

Productions forestières

- Production forestière : pins, eucalyptus et autres essences forestières;
- Sylviculture méditerranéenne, peuplements de chênes-lièges, chênesverts et autres essences;
- utilisation multiple de la forêt.

Productions animales

- Ruminants et monogastriques;
- Nutrition, génétique et amélioration, reproduction.

Productions agro-industrielles

- Technologies post- récolte des produits horticoles et fruitiers; technologie des produits forestiers;
- Lait et produits laitiers, technologie des viandes;
- Biotechnologie, utilisation de déchets agricoles et agro-industriels, énergies renouvelables.

Recherches disciplinaires

- Irrigation et génie agricole;
- Sciences du climat et du sol, cartographie du sol. Milieu ambiant, ressources naturelles et biologiques;
- Fertilité et amendements des sols;

- Economie et sociologie agraires : petites exploitations, systèmes agraires et agro-alimentaires;
- Phytopharmacologie, herbologie, contrôle et multiplication des semences, quarantaine dans le cadre de la CEE.

B. Secteur : agriculture, sylviculture et élevage

- Production de semences et de plants de haute qualité, catalogue national des variétés

- Infrastructures.

C. Programmes d'actions prioritaires structurelles (PAPE)

- Construction et équipement dans la Station Nationale d'Agronomie (CEE-60 775);
- Equipement et infrastructures de laboratoires d'appui à la production animale (CEE-1250) ;
- Technologie des produits agricoles (CEE-7605).

D. Programmes intégrés de développement régional

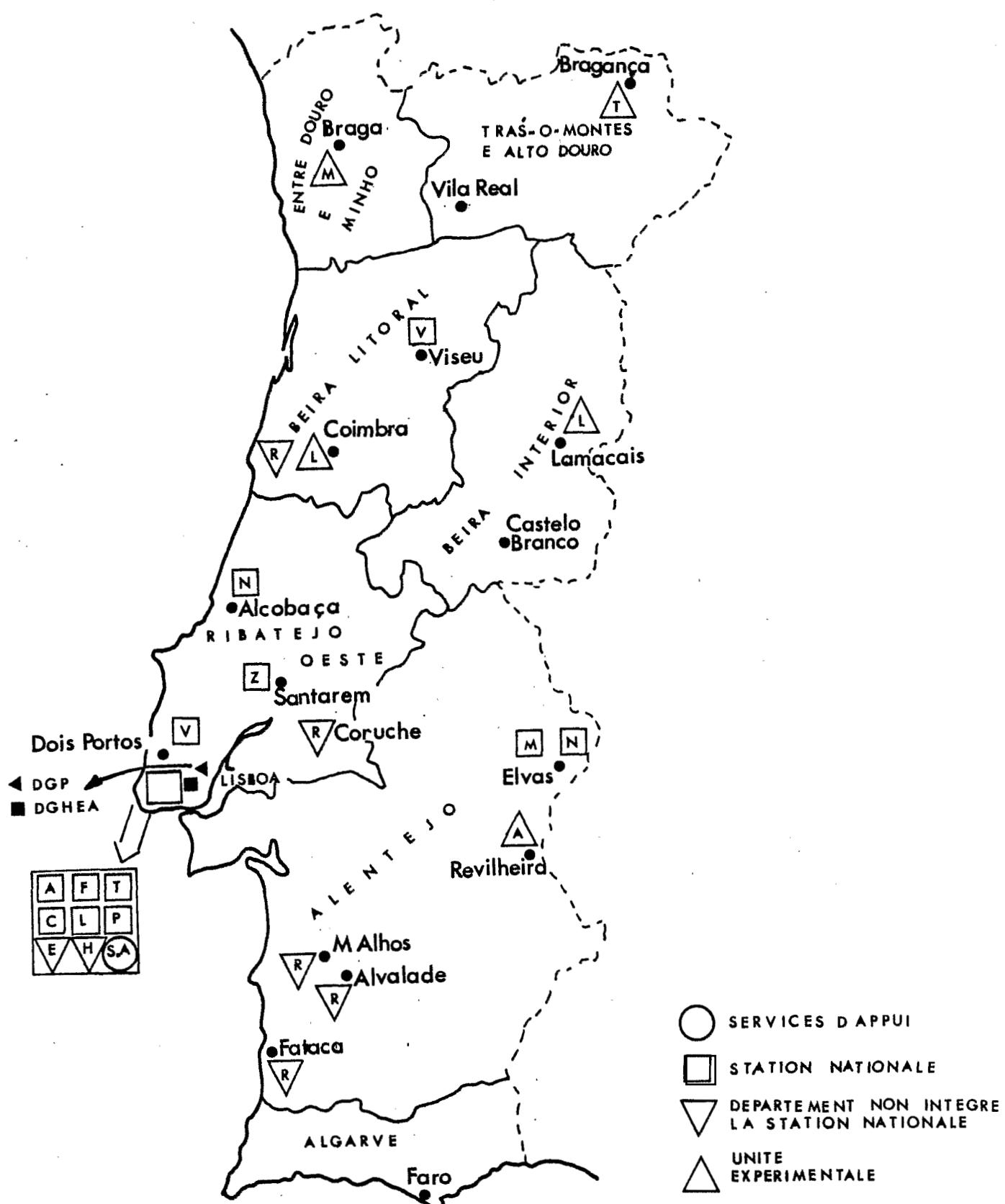
- PIDR Bas-Mondego, Cova de Beira, Nord de l'Alentejo, Zone critique de l'Alentejo, Nord-Est de l'Algarve

La répartition sommaire des chercheurs du Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation, est la suivante selon ces grands thèmes :

- Production végétale : 153
- Production animale : 94
- Forêts : 39
- Industries agricoles : 30
- Hydraulique : 2

L'INIA et le CIHEAM, par l'intermédiaire de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Sarragosse (IAMZ), ont préparé un protocole de collaboration scientifique et technique en vue du développement et d'une meilleure utilisation de leurs potentialités. Les actions à mettre en oeuvre feront l'objet de protocoles additionnels entre l'IAMZ et des unités de recherche de l'INIA, suivant l'exemple du protocole déjà prévu entre l'IAMZ et la Station Nationale de Zootechnie.

Carte 1 : Dispositif du Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation



Carte 1 : Ministère de l' Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation
Légende détaillée

Instituto Nacional de Investigação Agrária (INIA) - Présidence (Rua das Janelas Verdes, 92 - 1200 L)

Service d'appui

SA

Gabinete de Planeamento (Rua D. Francisco Manuel de Melo, 1-2° Dt° - 1000 L)

Direcção de Serviços de Administração (Rua das Janelas Verdes, 92 - 1200 L)

Direcção de Serviços de Informação Científica e Técnica (Rua das Janelas Verdes, 92 - 1200 L)

Services opérationnels

A

Estação Agronómica Nacional (Quinta do Marqués - 2780 O)

Z

Estação Zootécnica (Fonte Boa, Vale de Santarém - 2000 S)

F

Estação Florestal Nacional (Tapada das Necessidades, Rua do Borja - 1300 L)

M

Estação Nacional de Melhoramento de Plantas (Apart.6 - 7351 E)

V

Estação Vitivinícola Nacional (Dois Portos, Torres Vedras - 2575 R)

N

Estação Nacional de Fruticultura Vieira Natividade (Estrada de Leiria - 2460 A)

T

Estação Nacional de Tecnologia dos Produtos Agrários (Quinta do Marqués - 2780 O)

C

Centro Nacional de Reconhecimento e Ordenamento Agrário (Rua Castilho, 69-1° Esq. - 1200 L)

P

Centro Nacional de Protecção da Produção Agrícola (Quinta do Marqués - 2780 O)

L

Laboratório Agrícola Rebelo da Silva (Tapada da Ajuda - 1300 L)

H

Departamento de Horticultura (Quinta do Marqués - 2780 O)

R

Departamento de Regadio (Rua 5 de Outubro, 24 - 2100 C)

E

Departamento de Estudos de Economia e Sociologia Agrárias (Rua d. Francisco Manuel de Melo, 1-2° dt° - 1000 L)

Unités expérimentales

M

M Quinta dos Peões (Gualtar - 4700 B)

F

F Viveiro de Castanheiros e Viveiro de S. Julião (Parque Florestal - 5300 B)

A

A Quinta do Canal, Campo de Taveiro e Campo de Foja (Av. Fernão de Magalhaes, 87-2° Dt° - 3000 C)

SA

SA Quinta dos Lamacaís (Caria - 6250 B)

SA

SA Herdade da Revilheira (S. Pedro do Corval - 7200 R M)

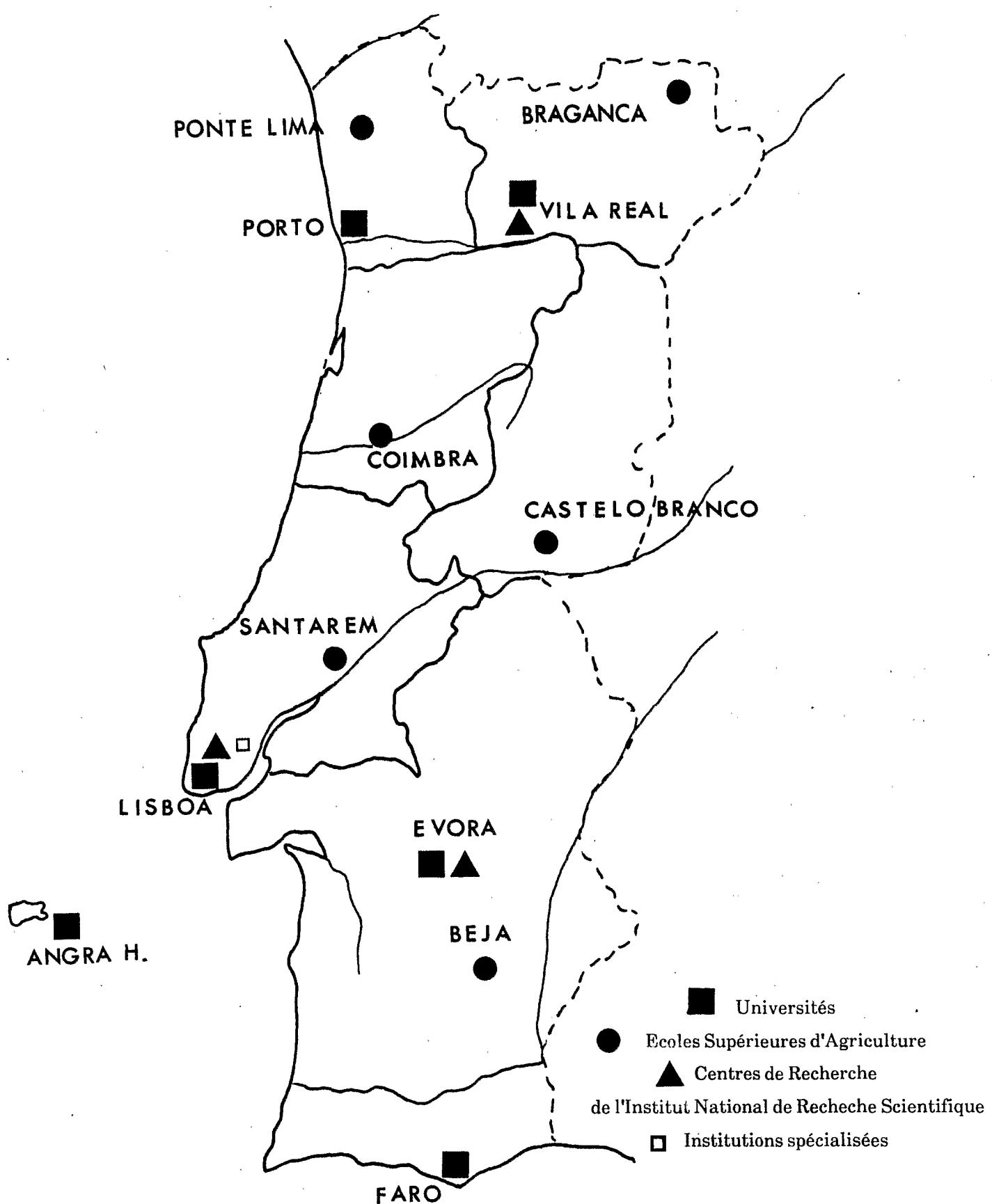
* **Direcção-Geral de Pecuária (DGP)**

Laboratório Nacional de Investigação Veterinária (Estrada de Benfica, 701 - 1500 L)

Estação Nacional de Selecção e Reprodução Animal (Rua Elias Garcia, 38, Venda Nova - 2700 A)

* **Direcção-Geral de Hidráulica e Engenharia Agrícola (DGHEA)** (Av. Afonso Costa, 3 - 1900 L)

Carte 2 : Etablissement d'enseignement supérieur et institutions spécialisées



**Carte 2 : Etablissement d'enseignement supérieur
et institutions spécialisées**

Universités - Centres d'Etude de l'Institut National de Recherche Scientifique

■ *Universidade de Trás-os-Montes e Alto Douro (Vila Real)**

▲ *Centro de Agroclimatologia*

■ *Universidade Católica Portuguesa
Escola Superior de Biotecnologia (Porto)**

*Universidade Técnica de Lisboa
Instituto Superior de Agronomia***

▲ *Centro de Pedologia*

▲ *Centro de Estudos Florestais*

▲ *Centro de Botânica Aplicada à Agricultura*

▲ *Centro de Microbiologia e Indústrias Agrícolas*

▲ *Centro de Produção Agrícola*

▲ *Centro de Estudos de Engenharia Rural*

▲ *Centro de Economia Agrária e Sociologia Rural*

*Escola Superior de Medicina Veterinária***

▲ *Centro de Produção Animal*

▲ *Centro de Farmacologia e Toxicologia Veterinária*

■ *Universidade Nova de Lisboa**

■ *Universidade de Évora**

▲ *Centro de Ecologia Aplicada*

■ *Universidade do Algarve (Faro)**

■ *Universidade dos Açores (Angra do Heroísmo)**

Enseignement polytechnique

- *Escola Superior Agrária de Bragança****
- *Escola Superior Agrária de Ponte de Lima****
- *Escola Superior Agrária de Coimbra****
- *Escola Superior Agrária de Castelo Branco****
- *Escola Superior Agrária de Santarém****
- *Escola Superior Agrária de Beja****

Institution spécialisée

* *Instituto Nacional de Investigação Científica Tropical (Lisbonne)*

Prévu :

* Licence - 5 années

** Licence et maîtrise - 5 + 2 années

*** Baccalauréat - 3 années

Carte 3 : Centres de formation professionnelle

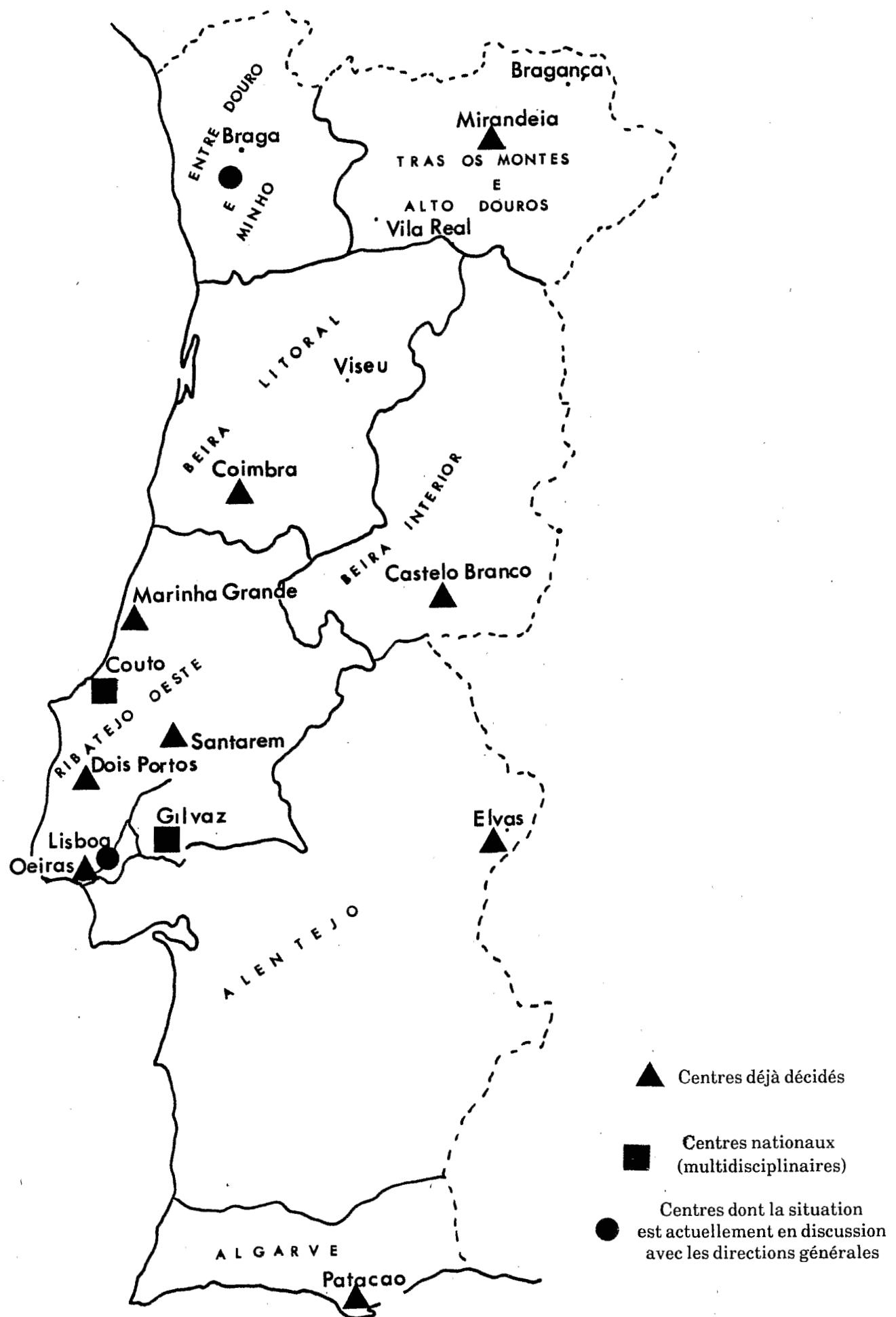


Tableau 1 : Nombre de chercheurs (équivalent chercheurs à temps plein = ETP)

Secteurs d'activité	Nombre de chercheurs (ETP) (indicatif)	% du Total	Observations (Nombre de chercheurs)
Ministère de l'Agriculture	354	72	INIA (314) DGP (40)
Ministère de l'éducation	110	21	Universités (Enseignements) : Inst. Sup. Agron. (150), U. Vila Real (80), U. Evora (70), U. Faro (50), U. Açores (20), INIC (20)
Organisations privées	40	7	Ecole Sup. Biotech. (5), Galucho, Bayer, Quimigal, ICI Valagro, etc. (35)
Total	504	100	

Tableau 2 : Chercheurs titulaires de l'INIA : distribution par services opérationnels

Personnel	EAN	EZN	EFN	ENMP	ENTPA	EVN	ENFRVN	CNROA	CNPPA	LQARS	DEESA	DR	DHF	SC	Revilheira	T
Chercheur coordinat.	2	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Chercheur principal	21	4	2	2	4	0	1	3	2	0	0	0	2	0	0	41
Chercheur auxiliaire	14	13	10	4	4	3	3	2	0	0	10	2	0	0	0	56
Spécialistes	21	6	7	4	4	5	1	5	0	0	7	0	0	3	1	64
Assistant	15	6	9	6	7	0	1	0	0	0	8	0	0	2	0	56
Stagiaire	2	23	10	5	11	3	4	1	2	1	1	10	20	0	0	92
Totaux	100	54	39	21	30	11	10	11	4	1	17	3	7	5	1	314

Tableau 3 : Autres personnels de l'INIA

Personnel	SC	EAN	EZN	EFN	ENMP	EVN	ENTPA	ENF	CNRQA	DR	DEESA	DHF	CNPPA	CQARS	CDN	CTM	CBL	CBI	CA	Total	Fonctions
Techniciens supérieurs	3	17	2	12	-	1	10	7	1	2	2	67	17	-	-	-	-	-	-	142	Activités d'appui à la recherche
Techniciens	14	81	161	39	78	25	39	71	38	81	2	8	141	37	12	3	3	9	25	867	Application de méthodes et de techniques d'appui, rassemblement de données et accompagnement d'actions dans les projets de recherche
Administratifs	26	46	20	8	18	6	8	10	7	7	1	2	53	10	-	2	-	-	1	227	Administration du personnel, financière et patrimoniale, affaires courantes et archives, dactylographie, etc.
Ouvriers	7	91	117	16	57	14	10	44	3	70	1	2	66	12	8	3	2	8	24	555	Conduite de machines, reprographie, nettoyage, travaux agricoles, etc.
Total	50	235	300	75	153	46	58	135	55	159	6	14	327	76	22	6	7	17	50	1791	

Tableau 4- Distribution des superficies des unités de l'INIA

Stations Nationales de Recherche et de Développement	Superficies (ha)
<i>Estação Agronómica Nacional</i>	133
<i>Estação Zootécnica Nacional</i>	586
<i>Estação Florestal Nacional</i>	6
<i>Estação Nacional de Melhoramento de Plantas</i>	568,5
<i>Estação Vitivinícola Nacional</i>	26
<i>Estação Nacional de Fruticultura Vieira Natividade</i>	124,5
Département dépendant des Services Centraux	
<i>Departamento de Regadio</i>	278,3
Unités expérimentales	
<i>Herdade da Fataca</i>	53
<i>Quinta dos Peões</i>	17,1
<i>Viveiro de Castanheiros e Viveiro de S. Julião</i>	13,7
<i>Quinta da Foja, Quinta do Canal e Campo de Taveiro</i>	35,3
<i>Quinta dos Lamaçais</i>	317
<i>Herdade da Revilheira</i>	1 157
Autres unités	
<i>Centro Nacional de Protecção da Produção Agrícola</i>	130
Total	2 395,9

Tableau 5 : Publications périodiques de l'INIA

Titre de la publication	Editeur	Année du début de la publication	Périodicité	Tirage
<i>Informação Ciências e Técnica Vitivinícola Melhoramento Agronomia Lusitana Index Seminum Pedologia</i>	INIA EVN ENMP EAN EAN - Departamento de Fitossistematica EAN - Departamento de Pedologia	1985 1982 1948 1939 1939 1966	Trimestrielle Annuelle Variable Annuelle Annuelle Variable	750 ex. 1 000 ex. 1 000 ex. 1 300 ex. 750 ex. 200 ex.
<i>Catálogo Nacional de Variedades</i>	CNPPA		Annuelle	
<i>Lista dos Viveiristas Autorizados e Material Existente nos Viveiros - Material Frutícola</i>	CNPPA			
<i>Lista dos Viveiristas Autorizados e Material Existente nos Viveiros - Mateiri Vitícola</i>	CNPPA			
<i>Guia dos Produtos Fitofarmacêuticos</i>	CNPPA		Tous les 2 ans	15 000 ex.
<i>Proteção das Plantas</i>	CNPPA		Irrégulièr	1 300 ex.
<i>Rede Nacional de Ensaios - Espécies Forrageiras e Pratenses. Comportamento Regional das Variedades Admitidas ao Catalogo Nacional das Variedades</i>	CNPPA		380 ex.	
<i>Rede Nacional de Ensaios - Milho Híbrido</i>	CNPPA			900 ex.
<i>Semente Certificada de Milho Híbrido. Lista de "Variedades" para Comercialização</i>	CNPPA		Annuelle	12 500 ex.

Tableau 6 : Budget de l'INIA en 1986 et 1987 (1 000 escudos) (1)

	1986	1987
Budget de fonctionnement (OF)	1 766 075 A	1 980 458 B
Budget Comptes d'Ordre (CO)		452 00 B'
Budget PIDDAC		396 500 B"
Total	2 549 453 A'	2 828 958
PAPE (Programme d'Actions Prioritaires Structurelles - Avec participation de la CEE)	152 789 A"	57 130

(1) 100 escudos = 4,3 FF = 0,72 US \$

Traitements et autres rémunérations du personnel :

A	1 575 960	B	1 705 389
A'	76 505	B'	76 935

Equipements, bâtiments et constructions

A	53 282	B	59 502
A'	110 167	B'	109 849
A"	161 590	B"	110 632

Tableau 7 : Dépenses de recherche agricole du MAPA et du ME (1984)

Sous-secteur	Dépenses (10 ⁶ Esc.)	% du budget total
Ministère de l'Agriculture, Pêches et Alimentation	1 064,5	22,8
Ministère de l'Education	211,0	4,5

Annexe : Décret de création de l'Instituto Nacional de Investigação Agrária e de Extensão Rural

Por despacho de 7-8-85 do Secretário de Estado da Produção Agrícola, por delegação de competência do Ministro da Agricultura, é criado o Conselho Consultivo da Estação Agronómica Nacional, com a seguinte composição :

a) Movimento associativo dos agricultores a nível nacional :

- 1 representante da Confederação dos Agricultores de Portugal (CAP) ;*
- 1 representante da Associação Central de Agricultura de Portugal (ACAP) ;*
- 1 representante da Confederação Nacional de Agricultura (CNA) (no caso de ser reconhecida a nível governamental) ;*
- 1 representante da Federação Nacional das Adegas Cooparativas (FENADEGAS) ;*
- 1 representante da Federação Nacional das Cooperativas Leiteiras (FENALAC) ;*
- 1 representante da Federação Nacional das Caixas de Crédito Agrícola Mútuo (FENACAM) ;*

b) Sociedades científicas :

- 1 representante da Sociedade de Ciências Agrárias de Portugal (SCAP) :*

c) Organismos universitários :

- 1 representante do ISA ;*
- 1 representante do IUTAD ;*
- 1 representante da Universidade de Évora ;*
- 1 representante das escolas superiores agrárias ;*
- 1 representante do INIC ;*
- 1 representante do IICT ;*
- 1 representante da Universidade dos Açores ;*
- 1 representante da Universidade do Algarve ;*

d) Ministério da Agricultura :

- Director do Gabinete de Plancamento do MA ;*
- 7 directores regionais do continente ;*
- 2 directores regionais das Regiões Autónomas dos Açores e da Madeira ;*

e) Individualidades :

2 a 5 individualidades do sector agrícola de reconhecida competência nas áreas de I-DE praticadas na EAN, propostas pelo director, ouvido o CI.

Deve referir-se que só foram escolhidos os organismos associativos dos agricultores de âmbito nacional. Logo que as três federações nacionais de cooperativas constituam a respectiva confederação, deverá ser esta a estar preferivelmente representada.

Por despacho de 7-8-85 do Secretário de Estado da Produção Agrícola, por delegação de competência do Ministro da Agricultura, é criado o Conselho Consultivo da Estação Vitivinícola Nacional :

1 - É criado o Conselho Consultivo Interprofissional, adiante referido por Conselho, da Estação Vitivinícola Nacional, adiante referida por EVN, que funcionará nesta Estação, a qual também lhe fornecerá apoio logístico.

2 - O Conselho terá as seguintes atribuições :

Apresentação e discussão dos problemas vitivinícolas e listagem ponderada dos mais carenciados de estudo para a resolução;

*Apreciação das perspectivas de financiamento de projectos ou programas ;
Análise anual dos programas em curso e parecer sobre os novos programas ;
Avaliação da actividade anual do organismo.*

3 - São competências do Conselho :

Estar informado sobre os objectivos e prazos de execução dos programas e projectos em curso ou em programação, bem como dos objectivos que não estão sendo atingidos;

Dar parecer anual sobre os programas em execução e a actividade do organismo;

Propor estudos para a resolução dos problemas sentidos pela actividade ligada ao sector vitivinícola.

4 - Este Conselho é formado pelos seguintes membros :

1 representante de cada direcção regional de agricultura ;

1 representante da Casa do Douro ;

1 representante da Comissão de Viticultura da Região dos Vinhos Verdes (CVRVV) ;

1 representante da Federação de Viticultores do Dão (FVD) ;

1 representante da Junta Nacional do Vinho (JNV) ;

1 representante da Associação Portuguesa de Enologia ;

1 representante da Federação Nacional das Adega Cooperativas (FEADEGAS) ;

1 representante da Associação para o Desenvolvimento da Viticultura Duriense (ADVID) ;

1 representante da Associação Técnica de Viticultores do Alentejo (ATEVA) ;

1 representante da Confraria dos Enófilos da Bairrada ;

1 representante da Associação de Comerciantes e Industriais de Bebidas Espirituosas e Vinhos ;

1 representante da Federação das cooperativas Agro-Silvícias das Beiras ;

1 representante da associação Nacional de Viveiristas Vitícolas Produtores de Material Certificado (VITICERT) ;

1 representante dos Industriais de Material Vinícola ;

O director da EVN.

4.1 - O director da EVN tomará as iniciativas necessárias à escolha dos representantes das entidades representadas.

5 - O mandato dos membros do Conselho é de 4 anos, renovável por mais 2.

6 - O Conselho poderá convidar, para participar nos trabalhos, individualidades reconhecidas pelos seus conhecimentos nas áreas científico-técnicas do sector.

7 - Conselho será presidido pelo director da EVN, que orientará os trabalhos, secretariado por um elemento da carreira administrativa.

8 - O Conselho reunirá ordinariamente 2 vezes por ano, por convocação do presidente, e extraordinariamente, a pedido, pelo menos, de um terço dos seus membros.

9 - A agenda de cada reunião é enviada, com a necessária documentação, pela presidência do Conselho, com antecedência mínima de 1 mês e máxima de 2 meses em relação à data da respectiva reunião.

10 - Os pareceres e propostas resultantes de cada reunião constarão da acta da mesma, que será aprovada no final e da qual será enviada cópia ao presidente do INIAER, aos chefes de departamento e aos coordenadores dos programas da EVN.

11 - O director da EVN terá a iniciativa de substituir qualquer membro que faltar a 2 reuniões ordinárias sucessivas sem motivo justificado.

12 - As dúvidas surgidas no funcionamento deste Conselho serão resolvidas pelo presidente do INIAER.